Consultation sur la norme technologique des salles d'audience

Le Service administratif des tribunaux judiciaires (SATJ) fournit des services judiciaires, du greffe et ministériels aux 4 Cours nationales (la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale, la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt). Nous fournissons ces services de façon indépendante du gouvernement du Canada afin de préserver l'indépendance judiciaire. Dans ce contexte, le SATJ s'efforce d'offrir des installations et des services judiciaires modernes, accessibles, sécurisés, durables et numériques aux Cours et au public dans chaque province et territoire du Canada.

Par l'entremise de son Programme national de modernisation des installations judiciaires, ce qui représente un investissement réservé de 223,5 millions de dollars sur 5 ans pour la première phase, le SATJ travaille à créer des installations judiciaires modernes, sécurisées, accessibles et équipées pour les audiences en personne, virtuelles et hybrides pour les 4 Cours nationales pour faire face à l'augmentation du nombre de dossiers et répondre aux attentes des Canadiens en matière d'accès rapide à la justice. Partout au Canada, plusieurs projets de modernisation et de construction sont en cours, y compris Halifax, Montréal, Ottawa, Toronto et Winnipeg.
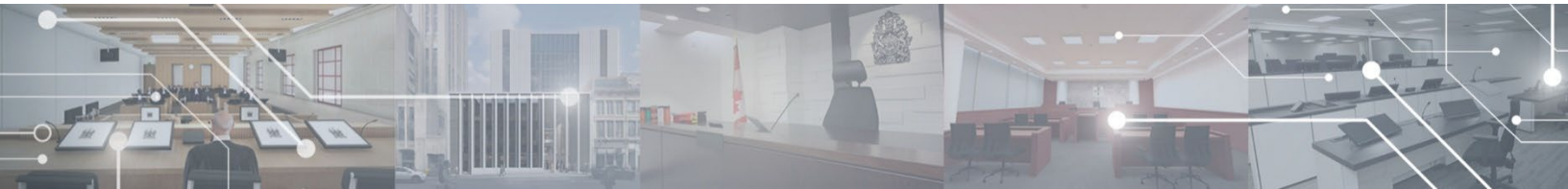
Dans le cadre du programme de modernisation, le SATJ a élaboré la **norme technologique des salles d'audience**, une nouvelle norme pour la conception physique de nos salles d'audience et la technologie moderne et intégrée. Cette norme est axée sur la flexibilité, l'accessibilité et la technologie, et sera appliquée à mesure que les projets de modernisation avancent au fil des années.